

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

N° 25/16

Date de convocation 18 mars 2016

Conseillers en exercice : 14

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance du 24 mars 2016 – 18 heures 00

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Présents : 13

Votants : 13

Objet : ECONOMIE- PEPINIERE « LA CLE » - CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC GALILEO

MEMBRES PRESENTS

Sylviane REY
Roland BLAMPEY
Hervé BOURNE
Jacky GUENAN

Marcel CATTANEO
Gérard CHAMPANGE
Michel COUTIN

Paul CARRIER
Marc LLEDO
Michèle LUTZ

Nicolas BLANCHARD
Philippe PRUD'HOMME
Ulrich GAGNERON

MEMBRES EXCUSES Pouvoir(s)

MEMBRES Absent(s)
Robert TUGEND

EXPOSE

Monsieur Michel COUTIN, Président de la Communauté de Communes, rappelle que par délibération n° 61/06 du 21 septembre 2006, le Conseil Communautaire, dans le cadre du Contrat de Développement Rhône Alpes, a validé le lancement de la construction d'un bâtiment relais pour les jeunes entreprises qui répondait à la notion d'"Ateliers Relais".

Compte tenu de l'évolution du contexte général, le Conseil Communautaire a décidé par délibération n° 100/08 du 26 septembre 2008 de faire évoluer la structure vers une pépinière d'entreprises "La Clé".

En 1999, la Communauté d'Agglomération d'Annecy a également mis en place un dispositif complet d'appui à la création d'entreprises avec, entre autres, la pépinière "Galileo" (Parc Altaïs). Monsieur le Président, rappelle que le Pays des Sources du Lac d'Annecy ne se positionne pas dans les domaines d'activités spécifiques de la pépinière "Galileo" (services à l'industrie) mais dans un cadre plus général qui correspond mieux au territoire.

Il rappelle également que par délibération 31/12 du 29 mars 2012, le Bureau avait autorisé le partenariat entre les pépinières "Galileo" et "La Clé".

Il propose de reconduire, jusqu'au 31 décembre 2017, la coopération entre les pépinières selon les termes de la convention qui restera jointe à la présente délibération.

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau de l'autoriser à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération d'Annecy

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, se prononcent favorablement à la reconduction du partenariat de la pépinière « La Clé » avec la pépinière « Galileo » et autorisent Monsieur le Président à signer la convention s'y afférant.

Résultat du vote :

Votants :	13	Abstention :	0	Exprimés :	13
Pour :	13	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le 31 mars 2016

Affichage le 31 mars 2016

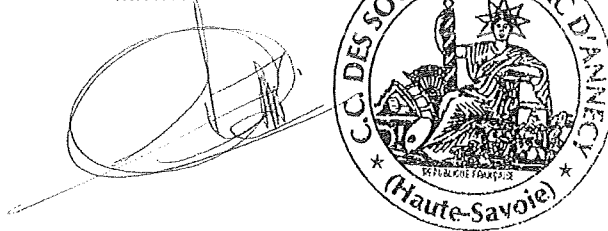
Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Animation économique
- Pépinière « la Clé »
- Budget

FAVERGES, 31 mars 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN



ENTRE

Envoyé en préfecture le 31/03/2016
Reçu en préfecture le 31/03/2016
Affiché le 
ID : 074-247400773-20160324-DEL_20160324_5-DE

La **Communauté de l'Agglomération d'Annecy** représentée par M. Jean-Luc RIGAUT, son Président, autorisé à signer la présente convention par délibération du 17 avril 2014 n° 2014/102.

Ci-dessous désignées par : « C2A »

Et d'autre part,

La **Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy** représentée par M. Michel COUTIN, son Président, dûment habilité à cet effet par une délibération du 24 avril 2014 n°61/14

Ci-dessous désignées par : « CCSLA »

• **PREAMBULE**

Les collectivités locales soutiennent la création d'entreprises au travers de pôles dédiés à l'accueil d'entrepreneurs et de startups afin de favoriser le développement économique de leur territoire. Ces pôles entrepreneuriaux ainsi constitués proposent une large palette de services aussi bien dans les formes d'immobilier proposé (espace partagé ante-crédation, coworking, bureau à la carte, pépinières d'entreprises hôtel d'entreprises, atelier-relais, ...) que dans les compétences mobilisées sur place (financeurs, experts-comptables, avocats, structures expertes « filière », référents innovation). Ces pôles sont des lieux d'accueil, d'hébergement, de services et d'accompagnement des porteurs de projets, entreprises nouvelles ou en croissance.

Ils créent un environnement favorable par la mise en réseau et l'aide au développement qui permet un renouvellement du tissu économique des territoires, notamment grâce à des actions qui favorisent leur croissance et réduisent l'incertitude de leur environnement.

Les deux collectivités, notamment au travers de leurs pôles entrepreneuriaux, sont impliquées au sein du réseau JE CREE EN RHONE ALPES (JCREA), mis en route officiellement en novembre 2012.

Ce réseau met en lien les quarante acteurs œuvrant dans le champ de la création d'entreprise sur le périmètre de trois CDDRA (Usses & Bornes, Albanais et Bassin Annécien) et a pour objectif de rendre plus lisible l'offre existante d'accompagnement à la création d'entreprise sur le périmètre et ainsi de fluidifier le parcours du créateur.

Dans le cadre de ce réseau, les pôles entrepreneuriaux se sont positionnés sur les phases métiers suivantes : validation économique – hébergement – suivi post création (positionnement susceptible d'évolution selon la volonté des structures)

La pépinière LA CLE est également Porte d'Entrée du réseau JCREA.

La Communauté de l'Agglomération d'Annecy, a mis en place un dispositif complet d'appui à la création d'entreprises depuis 1999 et dans le cadre du premier Contrat global de développement du bassin annécien, au travers du soutien depuis sa création à la PFIL et de la réalisation et de la gestion de trois pôles d'accueil des entreprises :

- Galiléo « industrie et innovation » (parc Altaïs à Chavanod), ouverte en 2002, dont la capacité d'accueil est de 41 entreprises en pépinière ou en hôtel d'entreprises dans des bureaux et plateaux techniques ainsi que de 6 postes ante création dans un espace partagé.

- Citia Entreprises, ouverte en 2005, a été transférée vers Les Papeteries « industries créatives et du numérique » (Cran-Gevrier) en septembre 2015. La capacité d'accueil de ce nouveau site est de 17 entreprises dans des bureaux et il propose un espace de coworking de 15 postes (ouverture janvier 2016). Ces espaces sont la première étape du parcours immobilier des entreprises qui peuvent poursuivre leur développement au cœur de ce bâtiment dédié à la filière.

- Annecy Base Camp (Annecy), ouverte en octobre 2015 dans les anciens locaux Citia Entreprises, dédié à l'accueil des industries du sport outdoor a une capacité d'accueil de 8 entreprises dans des bureaux et propose un openspace pour accueillir 5 projets en incubation à partir de 2016

Bilan 2015 :

Depuis 2002, 194 entreprises ont été hébergées et accompagnées au sein des pépinières. Ces entreprises emploient 607 personnes.

Au 31 décembre 2015, les différents sites de l'Agglomération hébergeaient 35 entreprises qui employaient 83 personnes (dirigeants, salariés, stagiaires).

En 2015, 2 entreprises ont intégré des locaux en hôtel d'entreprises (un bureau et un plateau technique) et 8 porteurs de projets ont profité de l'espace ante.

La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy a inauguré en février 2009 la pépinière d'entreprises LA CLE pour faciliter l'implantation sur son territoire des créateurs d'entreprises et contribuer à leur pérennisation. La capacité d'accueil est de 16 entreprises.

Bilan 2015 :

- Pépinière d'entreprises :

Depuis 2009, 32 entreprises ont été hébergées avec un total de 68 emplois créés, 33 dirigeants, 35 salariés (dont 20 en CDI).

- Porte d'entrée Je Créé en Rhône Alpes : Depuis sa création, la Clé a accueilli 300 porteurs de projets

- Espace de Coworking, le Bureau lib plus : ce service a été créé en septembre 2013 : 28 co-workers ont été accueillis depuis sa création.

- Hôtel d'entreprises : service créé en décembre 2015 : 2 bureaux sont mis à disposition, 1 entreprise est accueillie

Si chaque pépinière a ses spécificités liées aux besoins de son territoire, les deux structures souhaitent unir leurs compétences pour renforcer et développer l'accueil, l'accompagnement et la mise en réseau des entreprises créées.

Conscientes de l'importance des moyens à mettre en œuvre pour aider les nouvelles entreprises à franchir leurs premières étapes de développement, la CCSLA et la C2A ont élaboré un partenariat en association pour mutualiser leurs expériences et les pratiques observées dans chaque pépinière.

Article 1 : Cadre général

Cette convention vise à définir les conditions d'exercice du partenariat entre les signataires.

- favoriser les initiatives créatrices d'activité par l'accompagnement et la mise en réseau des créateurs/repreneurs d'entreprises nouvelles ou en primo-développement.
- renforcer le lien entre les territoires et les entreprises au service du développement économique local.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la C2A et la CCSLA.

Article 3 : Missions des responsables des pépinières/pôles entrepreneuriaux

La C2A et la CCSLA autorisent les responsables des pépinières à prêter leur concours, dans le cadre de leur mission d'animation de pépinière d'entreprises, à la bonne réalisation des missions définies à l'article 1

Article 4 : Descriptif des actions communes

4.1 - Mise en commun d'outils et échange d'informations

- Réunions d'échanges de pratiques : *partage de méthodologie, points sur l'activité des pépinières et de l'écosystème entrepreneurial*
- Abonnements communs, fichiers de prospection : *Partage de l'accès professionnel au site de l'APCE, mise en commun bases de données l'INSEE...*
- Veille et fond documentaires : *Base de documentation professionnelle, ...*
Partage d'une banque de donnée des intervenants et experts à mobiliser dans le cadre des ateliers ou du suivi individuel.
- Locaux : *Mise à disposition de salles de réunion et de bureau « à la carte » pour rdv d'affaires, matériel, petit équipements, ...*

4.2 Communication

- Participation commune ou représentation réciproque à des actions de promotion en matière de création d'entreprises à destination des porteurs de projet, créateurs et partenaires.
Participation commune au, Forum de l'Emploi organisé par le Pôle Emploi, Semaine Emploi et Entreprise de l'Université de Savoie, Oséades, Journées Portes Ouvertes RPRA, participation aux événements JCREA, ...

- Promotion commune des pôles entrepreneuriaux auprès des médias locaux et plus largement auprès des acteurs économiques afin de sensibiliser à la création d'entreprise et faire connaître les services proposés par les pépinières
- Rapprochement opérationnel avec l'ensemble des pépinières ou projets de pépinières du département ou de la partie Savoie du Parc des Bauges
- Participation à des communications réalisées avec l'appui du RPRA (réseau des pépinières de Rhône-Alpes)

4.2 Appui au développement des entreprises

- 4.3.1 Développement d'ateliers thématiques communs :
Gestion, finances, développement commercial, ressources humaines, etc
Participation et élaboration d'un programme PLACE
- En complément de l'accompagnement proposé par les pépinières, recours à des expertises spécifiques auprès de nos partenaires (JE CREE EN RHONE ALPES, experts comptables, avocats, analystes financiers, ...) en tant que de besoin.
- Organisation des permanences de juristes, notaires, experts comptable, inpi
- Mise en relations privilégiées des entreprises issues des deux pépinières
Convention d'affaires, ...

Article 5 : Suivi et évaluation

	Indicateurs de résultat
Quantitatifs	Nombres d'actions communes réalisées Taux de participation des entreprises aux actions proposées par les pépinières Réunions de concertation des 2 pépinières
Qualitatifs	Optimisation des moyens Visibilité de l'action des pépinières auprès du public et des partenaires professionnels Enrichissement de l'offre de services Valorisation du positionnement des pépinières dans le parcours de création

Une fois par an les responsables des pépinières présentent le bilan quantitatif et qualitatif de cette action partenariale aux commissions économiques de chacune des collectivités.

Article 6 : Financements des actions communes

- Prise en charge propre à chaque pépinière : les actions organisées à l'initiative d'une pépinière seront proposées à l'autre pépinière sans contrepartie financière.
Exemple : conférences, animations thématiques, bureau à la carte, prêt de petit matériel...
- Prise en charge partagée entre les pépinières
Pour les actions de promotion et de communication spécifiques décidées conjointement, la prise en charge de la participation de chaque pépinière sera pondérée au prorata de la population de chaque territoire.
- Recherche de financements complémentaires
Les responsables des pépinières sont chargés de solliciter si nécessaire tout partenariat financier public ou privé pour la mise en œuvre et le développement des actions de la présente convention.

Article 7 : Durée et renouvellement

La présente convention est consentie et acceptée pour une période de 2 ans se terminant le **31 décembre 2017**.

Article 8 : Dénonciation

Il pourra être mis fin à l'amiable à la présente convention sur l'initiative de l'une ou de l'autre des parties signataires pour quelque motif que ce soit à partir du moment où les instances décisionnelles auront été saisies et auront validé cette proposition.

La responsabilité de la CCSLA et de la C2A ne pourra pas être engagée en cas de résiliation de la présente convention.

Fait en 3 exemplaires originaux